



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Travaux publics et Services gouvernementaux

Canada

Place Bonaventure, portail Sud-Est

800, rue de La Gauchetière Ouest

7^{ème} étage

Montréal

Québec

H5A 1L6

FAX pour soumissions: (514) 496-3822

Revision to a Request for a Standing Offer

Révision à une demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Place Bonaventure, portail Sud-Est

800, rue de La Gauchetière Ouest

7^{ème} étage

Montréal

Québec

H5A 1L6

Title - Sujet Service fabrication mécanique		
Solicitation No. - N° de l'invitation W7701-176235/A	Date 2017-02-01	
Client Reference No. - N° de référence du client W7701-176235	Amendment No. - N° modif. 002	
File No. - N° de dossier MTB-6-39212 (160)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$MTB-160-14190		
Date of Original Request for Standing Offer		2017-01-16
Date de la demande de l'offre à commandes originale		
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-02-21		Time Zone Fuseau horaire Heure Normale du l'Est HNE
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Quessy, Guillaume		Buyer Id - Id de l'acheteur mtb160
Telephone No. - N° de téléphone (514) 496-3445 ()	FAX No. - N° de FAX (514) 496-3822	
Delivery Required - Livraison exigée		
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:		
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.		

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

Solicitation No. - N° de l'invitation
W7701-176235/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W7701-176235

Amd. No. - N° de la modif.
002
File No. - N° du dossier
MTB-6-39212

Buyer ID - Id de l'acheteur
MTB-160
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

TITRE : OCIR SERVICE DE FABRICATION MÉCANIQUE

La demande d'offre à commandes été modifiée de la façon suivante :

1- Prolonger la période d'affichage jusqu'au 21 février 2016, 14h00 (HAE).

2- Demande d'offre à commandes W7701-176235/A- OCIR Service Fabrication Mécanique

RETIRER : Dans son entièreté

INSÉRER : Demande d'offre à commandes W7701-176235/A Modification 002 - OCIR Service Fabrication Mécanique

Toutes les autres clauses et conditions demeurent inchangées.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	4
1.1 INTRODUCTION.....	4
1.2 SOMMAIRE	4
1.3 COMPTE RENDU.....	5
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS.....	6
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	6
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	6
2.3 ANCIEN FONCTIONNAIRE	6
2.4 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	7
2.5 LOIS APPLICABLES	8
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....	9
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	9
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	11
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	11
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	19
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	21
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE.....	21
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES.....	21
PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ ET AUX ASSURANCES	23
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	23
PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....	24
A. OFFRE À COMMANDES.....	24
7.1 OFFRE.....	24
7.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	24
7.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	24
7.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES	24
7.5 RESPONSABLES.....	25
7.6 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	26
7.7 UTILISATEURS DÉSIGNÉS	26
7.8 PROCÉDURES POUR LES COMMANDES	26
7.9 INSTRUMENT DE COMMANDE	26
7.10 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	26
7.11 LIMITATION FINANCIÈRE.....	27
7.12 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	27
7.13 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	27
7.14 LOIS APPLICABLES	28
B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	28
7.1 ÉNONCÉ DE TRAVAIL.....	28
7.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	28
7.3 DURÉE DU CONTRAT.....	28

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W7701-176235/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W7701-176235

N° de la modif - Amd. No.
002
File No. - N° du dossier
MTB-6-39212

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTB160
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

7.4	DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	28
7.5	PAIEMENT	28
7.6	INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	29
7.7	EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE	29
7.8	CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	29
	ANNEXE « A » - ÉNONCÉ DE TRAVAIL	30
	ANNEXE « B » - BASE DE PAIEMENT	33
	ANNEXE « C » - RAPPORT PÉRIODIQUE.....	36
	ANNEXE « D » - INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	37

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- | | |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations et renseignements supplémentaires: comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; |
| Partie 6 | Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances: comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et |
| Partie 7 | 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent :

7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent l'Énoncé de travail, la Base de paiement, le rapport périodique, et les instruments de paiement électronique.

1.2 Sommaire

- 1.2.1 Recherche et développement la défense Canada (RDDC) - Centre de recherches de Valcartier compte émettre deux offres à commandes individuelles régionales (OCIR) pour faire l'usinage de pièces de petit à moyen format avec des précisions allant de moyenne à haute pour ses projets de recherche.

À cette fin, les entreprises possédant un parc de machines pouvant se conformer au devis technique seront sollicitées pour soumissionner. Ces entreprises devront également fournir certains services supplémentaires pouvant être sous contractés tel que des traitements thermiques, des services de découpage spécialisés, de ferblanterie, etc.

L'entrepreneur devra faire l'analyse du besoin de RDDC et l'étude des dessins de fabrication fournis. L'entrepreneur devra fournir une soumission en fonction des quantités, des types de matériaux, des traitements thermiques, etc. Les matériaux pourraient, dans certains cas, être fournis par RDDC – Centre de recherches de Valcartier et devoir être cueillit par l'entrepreneur au 2459, boulevard Pie-XI Nord, Québec, Québec. L'entrepreneur sera responsable de la livraison des pièces au site de RDDC – Valcartier une fois les travaux complétés.

N° de l'invitation - Solicitation No.
W7701-176235/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W7701-176235

N° de la modif - Amd. No.
002
File No. - N° du dossier
MTB-6-39212

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTB160
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Il est prévu que 2 offres à commandes, d'une valeur totale de 600,000.00\$ (les taxes applicables en sus), découlent de la présente demande d'offres à commandes. Ces offres à commandes seront émises selon le principe de la répartition proportionnelle soit : 70% de la valeur totale des offres à commandes (420,000.00\$) à l'offrant ayant présenté l'offre recevable ayant le prix évalué le plus bas, et 30% (180,000.00\$) à l'offrant ayant présenté la deuxième offre recevable ayant le prix évalué le plus bas.

Si une seule offre recevable est reçue, il est prévu qu'une offre à commande, d'une valeur totale de 600,000.00\$ (les taxes applicables en sus), découle de la présente demande d'offres à commandes.

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du 1er avril 2017 au 31 mars 2019 avec possibilité de trois (3) périodes supplémentaires de une année chacune.

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

Ce besoin est limité aux produits et(ou) aux services canadiens.

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans *le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2006](#), 2016-04-04 Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

2.3 Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les offrants doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'émission d'une offre à commandes. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des offres est complétée, le Canada informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra l'offre non recevable.

Définitions

Pour les fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la Loi sur la gestion des finances publiques, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a- un individu;
- b- un individu qui s'est incorporé;
- c- une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d- une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les](#)

prestations de retraite supplémentaires L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, L.R., 1985, ch. C-17, à la Loi sur la continuation de la pension des services de défense, 1970, ch. D-3, à la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires, L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la Loi sur le Régime de pensions du Canada, L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire touchant une pension?

Oui () Non ()

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a- le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b- la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les offrants acceptent que le statut de l'offrant retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2 et les Lignes directrices sur la divulgation des marchés.

Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs?

Oui () Non ()

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante :

- a- le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b- les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c- la date de la cessation d'emploi;
- d- le montant du paiement forfaitaire;
- e- le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f- la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g- nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

2.4 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins 5 jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour

N° de l'invitation - Solicitation No.
W7701-176235/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W7701-176235

N° de la modif - Amd. No.
002
File No. - N° du dossier
MTB-6-39212

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTB160
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.5 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur au Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique (2 copies papier)

Section II : offre financière (2 copies papier)

Section III: attestations (2 copies papier).

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe « B », Base de paiement ». Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Paiement électronique de factures - offre

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « E » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « E » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

N° de l'invitation - Solicitation No.
W7701-176235/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W7701-176235

N° de la modif - Amd. No.
002
File No. - N° du dossier
MTB-6-39212

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTB160
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T 2013-11-06, Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.
- c) L'équipe d'évaluation devra d'abord déterminer si deux offres ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien. Si c'est le cas, seulement les offres accompagnées d'une attestation valide seront évaluées selon le processus d'évaluation, sinon toutes les offres reçues seront évaluées. Si des offres accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, et qu'il reste moins de deux offres recevables accompagnées d'une attestation valide, l'équipe poursuivra l'évaluation des offres accompagnées d'une attestation valide. Si toutes les offres accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, alors toutes les autres offres reçues seront évaluées.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

L'offrant doit indiquer clairement comment il se conforme au critère obligatoire ci-dessous. Les soumissions qui ne respectent pas toutes les exigences obligatoires, sans exception, seront déclarées irrecevables et rejetées.

Le Canada se réserve le droit de vérifier la conformité aux exigences obligatoires des deux propositions conformes ayant le meilleur rapport entre la qualité technique et le prix, en allant visiter les installations des offrants après la fermeture de la demande d'offres à commandes, mais avant l'octroi des offres à commandes.

CRITÈRE OBLIGATOIRE NO.1 : LOGICIEL D'USINAGE FAO

L'offrant doit utiliser un logiciel d'usinage FAO multi-axes de dernière technologie pouvant traiter des fichiers créés avec Solid Edge et/ou NX. L'offrant doit fournir le nom, la version et l'éditeur du ou des logiciels utilisés.

CRITÈRE OBLIGATOIRE NO.2 : ATELIER D'AJUSTAGE MÉCANIQUE

L'offrant doit posséder un atelier d'ajustage mécanique général pouvant fabriquer des pièces dont les tolérances au niveau des dimensions peuvent aller jusqu'à plus ou moins .0001", et les tolérances au niveau du poids peuvent aller jusqu'à plus ou moins 1/3 grain. Cet atelier doit comprendre au minimum les équipements suivants : tour manuel, fraiseuse manuelle, perceuse à colonne, meule, taraudeuse, scie à ruban et sableuse. L'offrant doit fournir, avant l'octroi, des photos des équipements spécifiés.

CRITÈRE OBLIGATOIRE NO.3 : LABORATOIRE DE MÉTROLOGIE

L'offrant doit posséder un laboratoire de métrologie comprenant au minimum les outils de mesures suivants : micromètre intérieur et extérieur, pied à coulisse, vernier de hauteur, cales étalons, comparateurs optiques, équerre de précision et surface de marbre. L'offrant doit fournir, avant l'octroi, des photos des équipements spécifiés.

CRITÈRE OBLIGATOIRE NO.4 : MACHINE À MESURER PAR COORDONNÉES (MMC)

N° de l'invitation - Solicitation No.
W7701-176235/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W7701-176235

N° de la modif - Amd. No.
002
File No. - N° du dossier
MTB-6-39212

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTB160
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

L'offrant doit posséder une machine à mesurer par coordonnées (MMC) dûment certifiée. L'offrant doit fournir, avant l'octroi, des photos de l'équipement ainsi que du numéro de modèle apparaissant sur la machine et son certificat de calibration.

CRITÈRE OBLIGATOIRE NO.5 : RECTIFICATION DE PIÈCES

L'offrant doit posséder une rectifieuse cylindrique et/ou rectifieuse de surfaces pour rectification de pièces à des tolérances minimales de plus ou moins .0001". L'offrant doit fournir, avant l'octroi, des photos de l'équipement spécifiés ainsi qu'une photo du numéro de modèle apparaissant sur la machine.

CRITÈRE OBLIGATOIRE NO.6 : TOUR À COMMANDE NUMÉRIQUE

L'offrant doit posséder un (1) tour à commande numérique (CNC) d'une capacité d'usinage minimum de 10" de diamètre par 20" de long. L'offrant doit fournir, avant l'octroi, des photos de l'équipement spécifié ainsi qu'une photo du numéro de modèle apparaissant sur la machine.

CRITÈRE OBLIGATOIRE NO.7 : FRAISEUSES À COMMANDE NUMÉRIQUE (CNC)

L'offrant doit posséder un minimum de trois (3) fraiseuses à commande numérique (CNC) 3 axes simultanées, d'une capacité d'usinage minimum de 16" de largeur, 12" de hauteur et 30" de longueur. L'offrant doit fournir, avant l'octroi, des photos des équipements spécifiés ainsi qu'une photo du numéro de modèle apparaissant sur les machines.

4.1.1.2 Critères techniques cotés

Chaque offre respectant toutes les exigences obligatoires précisées ci-dessus sera évaluée et cotée conformément aux critères d'évaluation suivants.

Le soumissionnaire devrait indiquer le plus clairement possible les informations attendues, pour chacun des critères.

L'échelle de cotation compte 75 points. Pour être recevable, l'offrant doit obtenir au moins 45 points pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques qui sont cotés.

CRITÈRE COTÉ NO. 1 - CAPACITÉ DE PRODUCTION

La capacité de production des offrants sera déterminée en établissant le nombre d'heures de production CNC par semaine. Pour ce faire on comparera la somme des moyennes d'heures travaillées par semaine pour chaque technicien opérateur de machines-outils CNC ET la somme du nombre d'heures que chaque machine-outil CNC peut faire par semaine. La capacité de production de l'offrant est la plus petite de ces deux sommes. L'offrant devrait fournir un tableau cumulatif comme celui présenté dans l'exemple plus bas.

Afin de permettre au Canada de vérifier la conformité des renseignements fournis, l'offrant doit fournir un véritable exemple de son calendrier de production pour l'une des six semaines précédant la date de clôture de la demande permanente.

Exemple de tableau :

Cet exemple suggère que l'offrant possède 4 machines à contrôle numérique (CNC) et que 5 techniciens opérateurs de machines-outils CNC travaillent au contrôle des CNC dans son entreprise.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W7701-176235/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W7701-176235

N° de la modif - Amd. No.
002
File No. - N° du dossier
MTB-6-39212

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTB160
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Technicien opérateur de CNC	Moyenne d'heure travaillée par semaine	Machine CNC	Capacité par machine CNC par semaine
#1	40	Tour à commande numérique CNC 3 axes no. 1	120
#2	55	Fraiseuses à commande numérique (CNC) 3 axes no.1	120
#3	24	Fraiseuses à commande numérique (CNC) 3 axes no.2	120
#4	40	Fraiseuses à commande numérique (CNC) 3 axes no.3	120
#5	40		
Total	189 heures	Total	480 heures

Dans cet exemple, la capacité de production de l'offrant serait **189 heures**. C'est-à-dire la somme du nombre d'heures fait par semaine pour chaque personne travaillant sur les machines-outils CNC.

Le pointage sera établi de la manière suivante, pour un maximum de 20 points :

Capacité de production (heures/semaine)	Points
0-150	4
151-300	8
301-500	12
501-750	16
751 et +	20

CRITÈRE COTÉ NO. 2 - EXPÉRIENCE DU PERSONNEL PARTICIPANT DIRECTEMENT AUX PROJETS

L'offrant devrait fournir un document décrivant l'expérience de cinq techniciens en usinage travaillant à temps complet (30 heures par semaine ou plus) pour l'offrant. Les descriptions de l'expérience fournies devraient permettre d'évaluer le nombre de mois d'expérience que les techniciens cumulent en usinage conventionnel et/ou CNC (contrôlé numériquement par ordinateur) et à l'utilisation l'outillage disponible dans un atelier d'usinage. L'offrant devrait indiquer, dans un tableau, l'expérience de chacun des techniciens en termes de mois.

Les pointages des techniciens seront additionnés puis divisés par le nombre de ressources proposées afin d'obtenir une moyenne.

Le pointage des techniciens sera établi de la manière suivante, pour un maximum de 21 points par technicien :

Expérience de la ressource en mois	Points
Moins de 36	0

N° de l'invitation - Solicitation No.
W7701-176235/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W7701-176235

N° de la modif - Amd. No.
002
File No. - N° du dossier
MTB-6-39212

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTB160
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

36 à 60	7
61 à 120	14
121 et +	21

Exemple de tableau :

Techniciens	Nombre de mois d'expérience	Pointage
Technicien A	41 mois	7
Technicien B	118 mois	14
Technicien C	28 mois	0
Technicien D	150 mois	21
Technicien E	48 mois	7
Total du pointage des techniciens		49
Pointage total utilisé à la fin de l'évaluation (Total du pointage des techniciens divisé par le nombre de techniciens, arrondi arrondi à l'unité prêt)		9.8 points = 10

Le pointage maximum pour le critère numéro 2 est de 21 points.

CRITÈRE COTÉ NO. 3 - EXPÉRIENCE DE L'ENTREPRISE

L'offrant devrait fournir un document décrivant l'entreprise et son historique. Ce document devrait inclure la description de trois projets de fabrication mécanique de précision d'envergures réalisés à travers le temps. Le document devrait permettre au Canada d'évaluer le nombre de mois d'expérience de l'entreprise dans le domaine de la fabrication mécanique de précision.

Le pointage sera établi de la manière suivante, pour un maximum de 10 points :

Attribution des points	Points
Entreprise ayant moins de 12 mois d'expérience dans le domaine de la fabrication mécanique de précision	0
Entreprise ayant de 12 mois à 60 mois d'expérience dans le domaine de la fabrication mécanique de précision	1
Entreprise ayant plus de 60 mois à 120 mois d'expérience dans le domaine de la fabrication mécanique de précision	5
Entreprise ayant plus de 120 mois d'expérience dans le domaine de la fabrication mécanique de précision	10

CRITÈRE COTÉ NO. 4 – CERTIFICATION ISO

L'offrant devrait fournir un certificat d'accréditation à une norme ISO (Organisation Internationale de Standardisation).

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W7701-176235/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W7701-176235

N° de la modif - Amd. No.
002
File No. - N° du dossier
MTB-6-39212

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTB160
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

2 points seront alloués si l'entreprise fournit un certificat valide. Le pointage maximum pour le critère numéro 4 est de 2 points.

CRITÈRE COTÉ NO. 5 – ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

Pour chacun des éléments ci-dessous, les points spécifiés dans la colonne « Points » seront alloués si l'offrant possède les équipements spécifiés dans ses installations.

Le pointage maximum pour le critère numéro 5 est de 15 points.

ÉQUIPEMENTS ET SERVICES	POINTS
<p>L'offrant possède une Fraiseuse à commande numérique CNC 4 axes, d'une capacité d'usinage minimum de 20" X 20" X 16" de hauteur en état de marche dans ses installations :</p> <p>Oui _____ Non _____</p> <p>Veillez indiquer :</p> <p>Nom : _____ Type : _____ Année : _____ Capacité : _____</p>	5
<p>L'offrant possède une Fraiseuse à commande numérique CNC 5 axes, d'une capacité d'usinage minimum de 20" X 20" X 16" de hauteur en état de marche dans ses installations :</p> <p>Oui _____ Non _____</p> <p>Veillez indiquer :</p> <p>Nom : _____ Type : _____ Année : _____ Capacité : _____</p>	5
<p>L'offrant possède un tour à commande numérique CNC de 3 ou 4 ou 5 axes, d'une capacité d'usinage minimum de 10" de diamètre X 20" de long en état de marche dans ses installations : (3 axes = 3 points, 4 axes = 4 points, 5 axes = 5 points)</p> <p>Oui _____ Non _____</p> <p>Veillez indiquer :</p> <p>Nom : _____ Type : _____ Année : _____ Capacité : _____</p>	5

CRITÈRE COTÉ NO. 6 – SERVICES OPTIONNELS SUPPLÉMENTAIRES

Pour chacun des éléments ci-dessous, les points spécifiés dans la colonne « Points » seront alloués si l'offrant est en mesure de fournir les services spécifiés dans la colonne « Services ». Pour obtenir les points, des taux doivent être fournis dans la base de paiement.

Le pointage maximum pour le critère numéro 6 est de 7 points.

Services	Points
Traitement thermique incluant : durcissage et le vieillissement	1
Traitement de surface incluant : peindre, anodiser ou protéger par un traitement mélonite, bleuissement, oxydation noir et chromage.	1
Usinage "Electrical discharge machine" (EDM) Fil	1
Usinage EDM électrode	1
Découpage au jet d'eau	1
Coupage au laser	1
Service de ferblanterie	1

4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1 Évaluation du prix

Clause du Guide des CCUA [M0220T](#) 2016-01-28, Évaluation du prix

4.1.2.2 Critère financier obligatoire

Les taux horaires, les coûts unitaires de transport et portions de prix des matériaux inscrits à l'Annexe B pour toute période subséquente ne doivent pas être inférieurs aux taux et coûts présentés dans l'offre pour la période précédente.

Par exemple, le tarif horaire proposé pour 2017 doit être égal ou inférieur au tarif proposé pour 2018.

4.1.2.3 Valeur financière totale de la proposition évaluée

Le coût total de la proposition de l'offrant sera évalué selon le calcul ci-dessous.

Quantité estimative d'heure de travail (6750 heures) multipliée par la moyenne des sommes des taux fermes pondérés (voir paragraphe 4.1.2.4) des 5 années de l'offre à commande.

+

Quantité estimative de demande de travail (200 demandes) multipliée par la moyenne des coûts de transport des 5 années de l'offre à commande.

+

Valeur estimative du matériel utilisé dans la fabrication des pièces (\$48,500.00) multipliée par la moyenne des portions de prix des 5 années de l'offre à commande.

=

Valeur financière totale de la proposition évaluée

Exemple du calcul de la valeur financière totale de la proposition évaluée

Le tableau ci-dessous présente un exemple du calcul de la valeur financière totale de la proposition évaluée pour la période d'offre à commandes. À noter que les données indiquées au tableau sont des prix fictifs donnés à titre d'exemple seulement.

Dans l'exemple ci-dessous, l'offrant 2 a soumis une proposition dont le montant total d'évaluation pour la période de l'offre à commandes est plus bas que celui de l'offrant 1.

A Description	B Quantités Approximatives par période	C Taux soumis par l'offrant 1	D Montant d'évaluation pour l'offrant no.1 (B X C)	E Taux soumis par l'offrant 2	F Montant d'évaluation pour l'offrant no.2 (B X E)
Somme des taux fermes pondérés 2017	6750 hrs	\$60.05		\$63.00	
Somme des taux fermes pondérés 2018	6750 hrs	\$64.00		\$67.00	
Somme des taux fermes pondérés 2019	6750 hrs	\$66.00		\$69.00	
Somme des taux fermes pondérés 2020	6750 hrs	\$68.00		\$70.00	
Somme des taux fermes pondérés 2021	6750 hrs	\$70.00		\$72.00	
Moyenne des sommes des taux fermes pondérés	6750 hrs	\$66.00	\$442,867.50	\$44.00	\$297,000.00
Transport 2017	200	\$100.00		\$15.00	
Transport 2018	200	\$100.00		\$17.00	
Transport 2019	200	\$100.00		\$19.00	
Transport 2020	200	\$100.00		\$21.00	
Transport 2021	200	\$100.00		\$23.00	
Moyenne transport	200	\$100.00	\$20,000.00	\$21.00	\$3,800.00
Matériel 2017	\$48,500.00	1.15		0.90	
Matériel 2018	\$48,500.00	1.15		0.90	
Matériel 2019	\$48,500.00	1.15		0.95	
Matériel 2020	\$48,500.00	1.15		1.05	
Matériel 2021	\$48,500.00	1.15		1.10	
Moyenne matériel	\$48,500.00	1.15	\$55,775.00	0.98	\$47,530.00
Valeur financière totale de la proposition évaluée			\$518,642.50		\$511,680.00

4.1.2.4 Calcul de la somme des taux fermes pondérés

Le taux fermes pondérés d'un service sera évaluée selon le calcul ci-dessous :

Le tarif horaire ferme d'un service multiplié par le pourcentage estimatif d'utilisation de ce service.

En additionnant les taux fermes pondérés de chacune des 15 services obligatoires et optionnels, nous obtenons la somme des taux fermes pondérés.

Le tableau ci-dessous présente les pourcentages estimatifs d'utilisation des services.

	Service offert (C)	% d'utilisation
Obligatoires	Rectifieuse cylindrique ou rectifieuse de surfaces	5%
	Tour CNC capacité min 10" dia. x 20" long.	26%
	Fraiseuses CNC 3 axes simultanées, capacité min 16" larg. 12" haut. 30" long.	50%
Optionnels	Fraiseuse CNC 4 axes capacité min 20" X 20" X 16" hauteur	4%
	Fraiseuse CNC 5 axes capacité min de 20" X 20" X 16" hauteur	4%
	Tour CNC 3, 4, 5 axes capacité min 10" de diamètre X 20" de long	4%
	Traitement thermique (incluant le durcissage et le vieillissement)	1%
	Traitement de surface incluant : peindre, anodiser ou protéger par un traitement mélonite, bleuissage, oxydation noir et chromage.	1%
	Usinage "Electrical discharge machine" (EDM) Fil	1%
	Usinage EDM électrode	1%
	Découpage au jet d'eau	1%
	Découpage au laser	1%
Service de ferblanterie	1%	

Si un offrant n'est pas en mesure de fournir des taux pour tous les services optionnels, la somme des taux fermes pondérés proposés par l'offrant sera ramenée à un dénominateur de 100% en utilisant une règle de 3 tel qu'illustré dans l'exemple ci-dessous.

Exemple du calcul de la somme des taux fermes pondérés

Le tableau ci-dessous présente un exemple du calcul de la somme des taux fermes pondérés pour une année d'une proposition évaluée. À noter que les données indiquées au tableau sont des prix fictifs donnés à titre d'exemple seulement.

Dans l'exemple qui suit, l'offrant n'est pas en mesure de fournir des taux pour les services optionnels de fraiseuse CNC 5 axes, usinage EDM électrode et usinage EDM électrode. Le pourcentage total d'utilisation couvert est donc de 94%. La somme des taux fermes pondérés doit ramener à un dénominateur de 100% en la multipliant par 100 pour ensuite être divisé par 94.

	Service offert (C)	% d'utilisation	TARIF HORAIRE FERME – 1er avril 2017 jusqu'au 31 mars 2018	Taux ferme pondéré
Obligatoires	Rectifieuse cylindrique ou rectifieuse de surfaces	5%	\$ 60 / hr	\$ 3.00 / hr
	Tour CNC capacité min 10" dia. x 20" long.	26%	\$ 60 / hr	\$ 15.60 / hr
	Fraiseuses CNC 3 axes simultanées, capacité min 16" larg. 12" haut. 30" long.	50%	\$ 60 / hr	\$ 27.60 / hr
Services optionnels	Fraiseuse CNC 4 axes capacité min 20" X 20" X 16" hauteur	4%	\$ 110 / hr	\$ 4.40 / hr
	Fraiseuse CNC 5 axes capacité min de 20" X 20" X 16" hauteur	4%	\$ - / hr	
	Tour CNC 3, 4, 5 axes capacité min 10" de diamètre X 20" de long	4%	\$ 110 / hr	\$ 4.40 / hr
	Traitement thermique (incluant le durcissage et le vieillissement)	1%	\$ 35 / hr	\$ 0.35/ hr
	Traitement de surface incluant : peindre, anodiser ou protéger par un traitement mélonite, bleuissement, oxydation noir et chromage.	1%	\$ 35 / hr	\$ 0.35/ hr
	Usinage "Electrical discharge machine" (EDM) Fil	4%	\$ - / hr	
	Usinage EDM électrode	4%	\$ - / hr	
	Découpage au jet d'eau	1%	\$ 25 / hr	\$ 0.25 / hr
	Découpage au laser	1%	\$ 25 / hr	\$ 0.25 / hr
	Service de ferblanterie	1%	\$ 25 / hr	\$ 0.25 / hr
Somme des taux fermes pondérés Pour la période du 1er avril 2017 jusqu'au 31 mars 2018				\$ 56.45 / hr
Somme des taux fermes pondérés ajustés ((56.45 x 100)/94 = 60.05) Pour la période du 1er avril 2017 jusqu'au 31 mars 2018				\$ 60.05 / hr

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection - cotation numérique minimale

1. Pour être déclarée recevable, une offre doit :
 - a- respecter toutes les exigences de la demande d'offres à commandes;
 - b- satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques et financiers obligatoires; et

N° de l'invitation - Solicitation No.
W7701-176235/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W7701-176235

N° de la modif - Amd. No.
002
File No. - N° du dossier
MTB-6-39212

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTB160
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

c- obtenir au moins 45 points pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques qui sont cotés. L'échelle de cotation compte 75 points.

2- Les offres ne répondant pas aux exigences a) ou b) ou c) seront déclarées non recevables. L'offre recevable ayant le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

4.2.2 Offres à commandes (multiples)

Il est prévu que 2 offres à commandes, d'une valeur totale de 600,000.00\$ (les taxes applicables en sus), peuvent découler de la présente demande d'offres à commandes. Ces offres à commandes seront émises selon le principe de la répartition proportionnelle soit : 70% de la valeur totale des offres à commandes (420,000.00\$) à l'offrant ayant présenté l'offre recevable ayant le prix évalué le plus bas, et 30% (180,000.00\$) à l'offrant ayant présenté la deuxième offre recevable ayant le prix évalué le plus bas.

Si une seule offre recevable est reçue, il est prévu qu'une offre à commande, d'une valeur totale de 600,000.00\$ (les taxes applicables en sus), découlera de la présente demande d'offres à commandes.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut, s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter avec son offre la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ») du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848) (http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

N° de l'invitation - Solicitation No.
W7701-176235/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W7701-176235

N° de la modif - Amd. No.
002
File No. - N° du dossier
MTB-6-39212

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTB160
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

5.2.3 Attestation du contenu canadien

Cet achat est limité aux services canadiens.

L'offrant atteste que :

le service offert est un service canadien tel qu'il est défini au paragraphe 2 de la clause A3050T.

5.2.3.1 Définition du contenu canadien

Clause du *Guide des CCUA* [A3050T](#) (2014-11-27) Définition du contenu canadien

N° de l'invitation - Solicitation No.
W7701-176235/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W7701-176235

N° de la modif - Amd. No.
002
File No. - N° du dossier
MTB-6-39212

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTB160
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ ET AUX ASSURANCES

6.1 Exigences relatives à la sécurité

L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

7.1 Offre

L'offrant offre de remplir le besoin conformément à l'énoncé de travail reproduit à l'annexe « A ».

7.2 Exigences relatives à la sécurité

L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

7.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

7.3.1 Conditions générales

2005 2016-04-04, Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

7.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe « C ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les semestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

- Premier semestre : du 1er avril au 30 septembre;
- Deuxième semestre : du 1er octobre au 31 mars;

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours civils suivant la fin de la période de référence.

7.4 Durée de l'offre à commandes

7.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du 1^{er} avril 2017 jusqu'au 31 mars 2019.

7.4.2 Prolongation de l'offre à commandes

N° de l'invitation - Solicitation No.
W7701-176235/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W7701-176235

N° de la modif - Amd. No.
002
File No. - N° du dossier
MTB-6-39212

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTB160
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour trois périodes supplémentaires d'une année chacune, plus précisément du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, et du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes 15 jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

7.5 Responsables

7.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Guillaume Quessy
Titre : Spécialiste en approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction des approvisionnements et de la rémunération, Région du Québec
Adresse : Place Bonaventure
Portail Sud-Est, 7^e étage
800, rue de la Gauchetière Ouest
Montréal, (Québec) H5A 1L6
Téléphone : 514-496-3445
Télécopieur : 514-496-3822
Courriel : guillaume.quessy@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

7.5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour l'offre à commandes est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____
Téléphone : ____ - ____ - _____
Télécopieur : ____ - ____ - _____
Courriel : _____

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

7.5.3 Représentant de l'offrant

Le représentant de l'offrant pour l'offre à commandes est :

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W7701-176235/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W7701-176235

N° de la modif - Amd. No.
002
File No. - N° du dossier
MTB-6-39212

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTB160
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Nom : _____
Titre : _____
Adresse : _____
Téléphone : ____- ____- _____
Télécopieur : ____- ____- _____
Courriel : _____

7.6 Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

7.7 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : Recherche et Développement pour la Défense Canada (RDDC), Valcartier, Québec.

7.8 Procédures pour les commandes

Étape 1 :

Lorsqu'il sera nécessaire d'effectuer l'usinage de pièces, le responsable technique contactera l'offrant par courriel. Lors de ce premier contact, le responsable technique fournira les dessins techniques ainsi qu'une description du besoin.

Étape 2 :

L'entrepreneur doit faire l'analyse du besoin de RDDC et l'étude des dessins de fabrication fournis. L'entrepreneur doit fournir, sans frais additionnels pour le ministère client, une estimation écrite pour le travail pouvant lui être confié. Cette estimation devra comprendre, s'il y a lieu, le coût du transport (cueillette et/ou livraison), le coût pour la main d'œuvre ainsi que le coût pour le matériel en conformité avec la base de paiement. Les soumissions doivent être expédiées au RT par courriel à l'adresse se trouvant à la section 5.2 du document d'offre à commande. Les soumissions doivent être reçues par le RT dans un délai maximum de 2 semaines suivant la demande de soumission.

L'entrepreneur pourra être appelé à fournir le détail de l'estimation en heures par opération d'usinage. Lorsque l'estimation est soumise par l'entrepreneur et acceptée par responsable technique (RT), une commande subséquente est émise et les travaux et les services doivent être effectués au complet à un coût ne dépassant pas l'estimation. Le responsable technique ou son représentant ont le droit de refuser que certains travaux soient effectués ainsi que de négocier le nombre d'heures de réparation, si selon eux, l'estimation de la main d'œuvre est considérée élevée. Toute estimation sera valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours. Voir la cause du Guide des CCUA [M3800C](#) (2006-08-15) - Estimation de coût, pour avoir plus d'information à propos de l'estimation des travaux.

7.9 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire *PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes* ou un document électronique.

7.10 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 60,000.00\$ (taxes applicables incluses).

7.11 Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes aux offres à commandes ne doit pas dépasser le montant de 600,000.00\$, (taxes applicables exclues) réparti de la façon suivante : 420,000.00\$ (taxes applicables exclues) pour l'offrant 001 et 180,000.00\$ (taxes applicables exclues) pour l'offrant 002, à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou 3 mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

7.12 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquentes à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 2016-04-04, Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales 2010C 2016-04-04, Conditions générales - services (complexité moyenne);
- e) l'Annexe « A », Énoncé de travail;
- f) l'Annexe « B », Base de paiement;
- g) l'Annexe « C », Rapport périodique
- h) l'Annexe « D », Instruments de paiement électronique;
- i) l'offre de l'offrant en date du _____ (*insérer la date de l'offre*), (*si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'émission de l'offre: « clarifiée le _____ » ou « telle que modifiée le _____ » et insérer la ou les date(s) de la ou des clarification(s) ou modification(s)*).

7.13 Attestations et renseignements supplémentaires

7.13.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

7.13.3 Clauses du Guide des CCUA

Clause du Guide des CCUA M3060C (2008-05-12), Attestation du contenu canadien

Clause du Guide des CCUA M3800C (2006-08-15), Estimation de coût

7.14 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur au Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

7.1 Énoncé de travail

L'entrepreneur doit exécuter les travaux décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.2 Clauses et conditions uniformisées

7.2.1 Conditions générales

2010C 2016-04-04, Conditions générales - services (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

7.3 Durée du contrat

7.3.1 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.4 Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

7.5 Paiement

7.5.1 Base de paiement – prix ferme

7.5.1.1 Transport

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé selon l'estimation de coût pour le transport. Les prix fermes doivent être ceux précisés dans l'annexe B - Base de paiement. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

7.5.1.2 Main d'œuvre

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé selon l'estimation de coût pour la main d'œuvre. Les taux horaires fermes doivent être ceux précisés dans l'annexe B - Base de paiement. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

7.5.1.3 Matériel

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W7701-176235/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W7701-176235

N° de la modif - Amd. No.
002
File No. - N° du dossier
MTB-6-39212

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTB160
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé selon l'estimation de coût pour le matériel, c'est-à-dire la portion du prix coûtant de l'entrepreneur. La portion du coût du matériel utilisé dans la fabrication des pièces doit être celle précisée dans l'Annexe B - Base de paiement. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

7.5.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* [C6000C](#) 2011-05-15, Limite de prix

7.5.3 Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA* [H1000C](#) 2008-05-15, Paiement unique

7.5.4 Clause du Guide des CCUA

Clause du *Guide des CCUA* [A9117C](#) 2007-11-30, T1204 - demande directe du ministère client
Clause du *Guide des CCUA* [C0711C](#) 2008-05-12, Contrôle du temps

7.5.5 Paiement électronique de factures – commande subséquente

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Dépôt direct (national et international).

7.6 Instructions pour la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Les prix des matériaux, de la main d'œuvre et du transport doivent être clairement séparés et identifiables sur la facture.

Chaque facture doit être appuyée par :

- Une copie des factures pour l'achat du matériel (si applicable);

Les factures doivent être distribuées comme suit :

- L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

7.7 Exigences en matière d'assurance

Clause du guide des CCUA [G1005C](#) (2008-05-12), Assurances

7.8 Clauses du Guide des CCUA

Clause du *Guide des CCUA* [A2000C](#) 2006-06-16, Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)
Clause du *Guide des CCUA* [A9006C](#) 2012-07-16, Contrat de défense.

ANNEXE « A » - ÉNONCÉ DE TRAVAIL

1. TITRE

Fabrication mécanique de précision

2. OBJECTIF

Recherche et développement de la défense Canada - Centre de recherches de Valcartier (RDDC - Centre de recherches de Valcartier) désire acheter les services d'usinage de pièces de petit à moyen format avec des précisions allant de moyenne à haute pour ses projets de recherche. À cette fin, les entreprises qui disposent d'un parc des machines conformes aux spécifications techniques seront invitées à soumissionner. Ces entreprises devront également fournir certains services additionnels tels que des services de traitements thermiques, de découpage spécialisés et de ferblanterie. Les services additionnels peuvent être sous-contractés.

3. ACRONYMES

DA	Document applicable
EDT	Énoncé de travail
RDDC	Recherche et développement pour la défense Canada
RT	Responsable technique

4. DOCUMENTS APPLICABLES ET RÉFÉRENCES

DA1 : Dessins techniques fournis au fur et à mesure des projets en format pdf ou dft ou selon la capacité du RDDC - Centre de recherches de Valcartier. Les notes et instructions des dessins techniques fournis par RDDC seront en français uniquement.

DA2: Les fichiers d'usinage seront fournis lors de la demande de soumission.

5. TÂCHES

5.1 Usinage de pièces

L'entrepreneur doit faire l'usinage de pièces de petit à moyen format avec des précisions allant de moyenne à haute pour les projets de recherche du RDDC. L'entrepreneur pourrait être appelé à fournir les services optionnels additionnels ci-dessous, s'il a déclaré être en mesure de les fournir et a fourni des taux fermes avant l'octroi de l'offre à commande. Ces services peuvent être sous contractés.

- 5.2.1 Traitement thermique incluant : durcissage et vieillissement
- 5.2.2 L'ensemble des traitements de surface suivant : peindre, anodiser ou protéger par un traitement mélonite, bleuissage, oxydation noir et chromage.
- 5.2.3 Usinage "Electrical discharge machine" (EDM) Fil
- 5.2.4 Usinage EDM électrode
- 5.2.5 Découpage au jet d'eau
- 5.2.6 Découpage au laser
- 5.2.7 Service de ferblanterie Ingénierie

N° de l'invitation - Solicitation No.
W7701-176235/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W7701-176235

N° de la modif - Amd. No.
002
File No. - N° du dossier
MTB-6-39212

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTB160
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

5.2 CONFORMITÉ

L'entrepreneur doit fournir un document certifiant la conformité des pièces aux dessins techniques fournis par RDDC. Ce document doit accompagner les pièces ou être expédié par courrier électronique.

6. LIVRABLES

Les pièces doivent être livrées à RDDC – Centre de recherches par l'entrepreneur. Il doit aviser le RT de la livraison avant son envoi.

Les pièces devront être livrées à l'adresse suivante :

RDDC – Centre de recherches de Valcartier
Bâtiment 64
2459, boul. de la Bravoure
Québec, Québec
G3J 1X5
Canada

7. DÉLAI DE LIVRAISON

Les pièces doivent être livrées dans un délai maximal de 2 mois suivant la commande subséquente ou selon une entente écrite préalable à la commande subséquente et approuvé par le responsable technique RT.

8. LANGUE DE TRAVAIL

Les notes et instructions des dessins techniques fournis par RDDC seront en français uniquement. L'entrepreneur pourra utiliser le français ou l'anglais dans ses communications.

9. EMPLACEMENT DU TRAVAIL

Les travaux doivent être exécutés sur le site de l'entrepreneur.

10. VOYAGE

Aucun

11. RÉUNIONS

Aucun

12. MATÉRIEL FOURNI PAR LE GOUVERNEMENT (MFG)

MFG 1 : Dessins techniques (DA1), fichiers d'usinage (DA2)

MFG 2 : Dans certains cas les matériaux pourraient être fournis par RDDC – Centre de recherches de Valcartier selon ses besoins. Il est possible que l'on demande à l'entrepreneur de venir chercher ces matériaux. L'entrepreneur doit faire, en coordination avec le RT, le transport des matériaux identifiés sur les dessins vers son site de fabrication. Le RDDC n'accepte aucun frais de transports entre le site du

fournisseur et ceux de ses sous-traitants. Si des surplus de matériaux existent ils doivent être retournés à RDDC - Valcartier lors de la livraison du projet.

13. ÉQUIPEMENT FOURNI PAR LE GOUVERNEMENT (EFG)

EFG 1 : De l'outillage spécialisé appartenant à RDDC – Centre de recherches de Valcartier pourrait s'avérer être nécessaire à la fabrication de certaines pièces. Le cas échéant, l'entrepreneur doit venir chercher l'équipement et un formulaire de prêt d'équipement doit être complété par le RT et signé par l'entrepreneur. Le RDDC reste propriétaire de l'outillage prêté. Le RDDC n'accepte aucun frais de transports entre le site du fournisseur et ceux de ses sous-traitants.

14. CONSIDÉRATIONS SPÉCIALES

MATÉRIAUX

La fourniture des matériaux nécessaires à la fabrication des pièces peut être incluse dans cette offre à commandes suivant les exigences des dessins fournis. Lorsqu'il sera demandé à l'entrepreneur de fournir les matériaux, le coût de ceux-ci sera facturé en conformité avec la base de paiement. Le prix des matériaux devra être identifié séparément sur les factures des tarifs horaires

CONDITIONS

- 1- L'entrepreneur doit exécuter le travail d'après les spécifications des dessins ou croquis fournis par le RDDC – Centre de recherches de Valcartier. L'entrepreneur doit toujours communiquer avec le RT du RDDC avant de faire des changements ou des modifications quelconques au travail à être exécuté ou pour tout renseignement technique.
- 2- RDDC utilise le système impérial (pouce) dans l'élaboration des dessins ou croquis. L'entrepreneur doit également utiliser ce système dans toutes les communications et documents s'adressant au RDDC.
- 3- Un contrôle de la qualité du travail sera fait par le laboratoire du contrôle de la qualité du RDDC – Centre de recherches de Valcartier suivant les spécifications des dessins ou croquis fournis avec la commande. Si le travail n'est pas conforme aux spécifications de dessins ou des croquis, il sera retourné à l'entrepreneur pour être corrigé ou être recommencé à ses frais.
- 4- RDDC n'accepte pas les frais de transport des pièces non-conformes.
- 5- A moins d'avis contraire, l'entrepreneur doit s'assurer de la propreté et de la qualité des pièces expédiées, c'est-à-dire qu'elles soient exemptes d'huile (à moins que nous demandions de les protéger de la rouille), de salissure, bien ébavurée (sauf dans le cas où nous demandons des coins vifs).

15. SÉCURITÉ

Le travail n'est pas classifié et l'entrepreneur n'aura pas accès à des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS. Lorsque sur le site de RDDC, l'entrepreneur sera escorté en tout temps.

ANNEXE « B » - BASE DE PAIEMENT

L'entrepreneur s'engage, au cours de la période de l'offre à commandes, à calculer le coût des projets individuels sur la base des taux fermes ci-dessous.

1- Taux horaires des services obligatoires

Les taux horaires soumis pour l'article 1 doivent inclure les frais reliés à l'utilisation des équipements, la main-d'œuvre, les frais d'administration, les bénéfices marginaux et tous autres frais. Les taux fermes tout compris pour la durée de l'offre à commandes excluent les taxes applicables.

Taux (B)	Périodes (A)				
	TARIF HORAIRE FERME – 1er avril 2017 jusqu'au 31 mars 2018	TARIF HORAIRE FERME – 1er avril 2018 jusqu'au 31 mars 2019	TARIF HORAIRE FERME – 1er avril 2019 jusqu'au 31 mars 2020 (Période optionnelle 1)	TARIF HORAIRE FERME – 1er avril 2020 jusqu'au 31 mars 2021 (Période optionnelle 2)	TARIF HORAIRE FERME – 1er avril 2021 jusqu'au 31 décembre 2022 (Période optionnelle 3)
Rectifieuse cylindrique ou rectifieuse de surfaces	\$ _____ / hr	\$ _____ / hr	\$ _____ / hr	\$ _____ / hr	\$ _____ / hr
Tour CNC capacité min 10" dia. x 20" long.	\$ _____ / hr	\$ _____ / hr	\$ _____ / hr	\$ _____ / hr	\$ _____ / hr
Fraiseuses CNC 3 axes simultanées, capacité min 16" larg. 12" haut. 30" long.	\$ _____ / hr	\$ _____ / hr	\$ _____ / hr	\$ _____ / hr	\$ _____ / hr

2- Taux horaires des services optionnels supplémentaires offerts

Les taux horaires soumis pour l'article 2 doivent inclure les frais reliés à l'utilisation des équipements, la main-d'œuvre, les frais d'administration, les bénéfices marginaux et tous autres frais. Les taux fermes tout compris pour la durée de l'offre à commandes excluent les taxes applicables.

Taux (B)	Périodes (A)				
	TARIF HORAIRE FERME – 1er avril 2017 jusqu'au 31 mars 2018	TARIF HORAIRE FERME – 1er avril 2018 jusqu'au 31 mars 2019	TARIF HORAIRE FERME – 1er avril 2019 jusqu'au 31 mars 2020 (Période optionnelle 1)	TARIF HORAIRE FERME – 1er avril 2020 jusqu'au 31 mars 2021 (Période optionnelle 2)	TARIF HORAIRE FERME – 1er avril 2021 jusqu'au 31 décembre 2022 (Période optionnelle 3)
Fraiseuse CNC 4 axes capacité min 20" X 20" X 16" hauteur	\$ _____ / hr	\$ _____ / hr	\$ _____ / hr	\$ _____ / hr	\$ _____ / hr
Fraiseuse CNC 5 axes capacité min de 20" X 20" X 16" hauteur	\$ _____ / hr	\$ _____ / hr	\$ _____ / hr	\$ _____ / hr	\$ _____ / hr

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W7701-176235/A
 N° de réf. du client - Client Ref. No.
W7701-176235

N° de la modif - Amd. No.
002
 File No. - N° du dossier
MTB-6-39212

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTB160
 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Tour CNC 3, 4, 5 axes capacité min 10" de diamètre X 20" de long	\$ ____ / hr				
Traitement thermique (incluant le durcissage et le vieillissement)	\$ ____ / hr				
Traitement de surface incluant : peindre, anodiser ou protéger par un traitement mélonite, bleuissement, oxydation noir et chromage.	\$ ____ / hr				
Usinage "Electrical discharge machine" (EDM) Fil	\$ ____ / hr				
Usinage EDM électrode	\$ ____ / hr				
Découpage au jet d'eau	\$ ____ / hr				
Découpage au laser	\$ ____ / hr				
Service de ferblanterie	\$ ____ / hr				

3- Transport des pièces et du matériel

L'entrepreneur s'engage, au cours de la période de l'offre à commandes, à calculer le coût du transport (cueillette et livraison) sur la base des coûts de transport de l'article 3. La cueillette des matériaux fournis par le ministère client et la livraison des pièces seront effectués par l'entrepreneur. Les coûts unitaires tout compris pour la durée de l'offre à commandes excluent les taxes applicables. Le RDDC n'accepte aucun frais de transports entre le site du fournisseur et ceux de ses sous-traitants.

Périodes (A)	Taux (B)
COUT UNITAIRE DE TRANSPORT – 1er avril 2017 jusqu'au 31 mars 2018	\$ _____ / transport
COUT UNITAIRE DE TRANSPORT – 1er avril 2018 jusqu'au 31 mars 2019	\$ _____ / transport
COUT UNITAIRE DE TRANSPORT – 1er avril 2019 jusqu'au 31 mars 2020 (Période optionnelle 1)	\$ _____ / transport
COUT UNITAIRE DE TRANSPORT – 1er avril 2020 jusqu'au 31 mars 2021 (Période optionnelle 2)	\$ _____ / transport
COUT UNITAIRE DE TRANSPORT – 1er avril 2021 jusqu'au 31 mars 2022 (Période optionnelle 3)	\$ _____ / transport

4- Matériel utilisé dans la fabrication des pièces

Périodes (A)	Taux (B)
% du coût du matériel utilisé dans la fabrication des pièces – 1er avril 2017 jusqu'au 31 mars 2018	% _____
% du coût du matériel utilisé dans la fabrication des pièces – 1er avril 2018 jusqu'au 31 mars 2019	% _____
% du coût du matériel utilisé dans la fabrication des pièces – 1er avril 2019 jusqu'au 31 mars 2020 (Période optionnelle 1)	% _____
% du coût du matériel utilisé dans la fabrication des pièces – 1er avril 2020 jusqu'au 31 mars 2021 (Période optionnelle 2)	% _____
% du coût du matériel utilisé dans la fabrication des pièces – 1er avril 2021 jusqu'au 31 mars 2022 (Période optionnelle 3)	% _____

Instructions liées à l'évaluation :

1. Pourcentage du coût du matériel utilisé dans la fabrication des pièces :
 - a. L'offrant doit fournir le pourcentage du coût du matériel utilisé dans la fabrication des pièces. Ce pourcentage représente la portion du prix coutant du matériel utilisé pour la fabrication des pièces qui sera incluse dans les factures au ministère de la Défense nationale.
 - b. Voici deux exemples pour illustrer :
 - i. Si l'offrant souhaite facturer 85% du prix coutant du matériel, le pourcentage dans la colonne « B » sera 85%.
 - ii. Si l'offrant souhaite facturer 115% du prix coutant du matériel, le pourcentage dans la colonne « B » sera 115%.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W7701-176235/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W7701-176235

N° de la modif - Amd. No.
002
File No. - N° du dossier
MTB-6-39212

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTB160
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « C » - RAPPORT PÉRIODIQUE

Veillez transmettre sur une base semestrielle, par courriel à l'adresse suivante, l'information concernant la présente offre à commandes :

Guillaume.quesy@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Veillez indiquer le numéro d'offre à commandes dans le champ objet et inscrire clairement l'information suivante :

- le numéro d'offre à commandes auquel correspond l'information;
- la date de début et la date de fin de l'offre à commandes;
- le montant total dépensé à ce jour par le gouvernement fédéral;
- le montant total dépensé pendant la période de référence;
- la période de référence à laquelle s'appliquent les données (de la date de début à la date de fin);
- la valeur de la commande;

Les semestres se répartissent comme suit :

- Premier semestre : du 1er avril au 30 septembre;
- Deuxième semestre : du 1er octobre au 31 mars;

N° de l'invitation - Solicitation No.
W7701-176235/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W7701-176235

N° de la modif - Amd. No.
002
File No. - N° du dossier
MTB-6-39212

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTB160
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « D » - INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

Dépôt direct (national et international) ;